



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 207-2025
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2025.GRPARL.472

Déposée le : 01.09.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Kohli (Wabern, Le Centre) (porte-parole)
Esseiva (Bern, PLR)
Saïd (Biel/Bienne, PS)
Widmer (Bern, Les VERT-E-S)
Grosjean (Bern, PVL)
Schori (Wiler bei Seedorf, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 04.09.2025

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Garantir une solution transitoire pour l'offre scolaire bilingue dans la région de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé :

de veiller à ce que le canton de Berne assume pour l'éducation bilingue dans la région de Berne une responsabilité qui soit en phase avec son programme gouvernemental de législature ; de chercher avec la ville de Berne et l'ensemble des prestataires dans le domaine de la formation dans la région de Berne, y compris les privés, des solutions de rechange dans une perspective temporaire et de proposer si nécessaire des modifications législatives.

Développement :

La promotion du bilinguisme figure dans le programme gouvernemental de législature, dont voici un extrait :

Bilinguisme

*Dans son rôle de trait d'union entre la Suisse alémanique et la Suisse romande, le canton encourage le bilinguisme et tire profit de la chance que représente cette spécificité. Il **soutient des projets, notamment dans le domaine de la formation**, et intensifie son engagement pour des démarches de coopération économiques et culturelles¹.*

En mai 2025, la ville de Berne a annoncé que l'expérience pédagogique « Classe bilingue » prendrait fin à l'été 2026. Cette décision fait perdre à la capitale de notre canton à la fois germanophone et francophone son étendard bilingue. Du point de vue de la politique institutionnelle, la

¹ Diversité et bilinguisme

décision est malheureuse : la ville de Berne n'est pas uniquement la capitale de notre canton, elle est aussi ville fédérale. Nous l'avons déjà mentionné : en tant que trait d'union entre la Suisse alémanique et la Suisse romande, le canton de Berne a inscrit la promotion du bilinguisme dans son programme gouvernemental de législature.

Différentes interventions politiques ont été déposées, mais les mécanismes politiques suisses font que les démarches prennent un certain temps. Dès lors, le risque existe de perdre le travail fourni ces six dernières années pour mettre sur pied le projet Classe bilingue. Le projet a permis de constituer un vivier important de connaissances et d'expérience, et peut compter sur une équipe motivée composée de 16 enseignantes et enseignants et de personnes bilingues chargées de l'encadrement. Ce potentiel doit être utilisé et ne doit en aucun cas se perdre.

La ville prévoit de mettre un terme au projet à l'été 2026 ; il y a donc péril en la demeure. La promotion de l'enseignement bilingue est inscrite dans le programme gouvernemental de législature. D'ici à ce que des solutions soient trouvées, que les différentes interventions parlementaires soient traitées et qu'une base légale soit créée, il est essentiel que le canton assume sa responsabilité consistant à trouver des solutions provisoires avec l'ensemble des actrices et des acteurs de la formation dans la région de Berne et à soutenir l'offre de formation bilingue conformément aux objectifs qu'il s'est fixés dans son programme gouvernemental de législature.

Motivation de l'urgence : La ville de Berne a décidé de fermer les classes bilingues à l'été 2026. Pour éviter de perdre l'expérience du personnel et le travail fourni pour mettre sur pied cette offre, il importe de trouver rapidement une solution provisoire afin que les quelque 91 élèves, le corps enseignant et le personnel d'encadrement puissent rapidement être repris par une autre institution et éviter ainsi de perdre les connaissances et les acquis professionnels.

Destinataire
– Grand Conseil